

Avignon le 20 juillet

A Monsieur le Préfet de Région Paca,

Monsieur le Préfet de Vaucluse,

Monsieur le Préfet,

Comme vous le savez, notre région et le département de Vaucluse notamment, concentre un grand nombre d'installations nucléaires civiles et militaires.

Or l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) vient de publier 6 rapports destinés à faire le point sur les connaissances de l'impact du Tritium, radiotoxique produit par l'industrie nucléaire, sur la santé et l'environnement.

Dans le même temps, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a publié son "livre blanc".

De ces rapports et informations officielles, il ressort:

- qu'il existe des zones d'ombre sur l'impact sanitaire et environnemental du Tritium sur le long terme,
- que le Tritium est l'objet de soupçons, en terme sanitaire, notamment au vue du peu de pertinence des méthodes d'évaluation de l'impact environnemental et sanitaire, rejeté par les activités nucléaires,
- que l'industrie nucléaire rejette, de manière continue dans l'environnement, des quantités de tritium tant dans les effluents liquides que gazeux et que le tritium est "l'un des radionucléides prépondérants en terme d'activité" (mesurée en Becquerels) rejetée par les installations nucléaires,
- que les techniques actuellement disponibles ne permettent pas de piéger le tritium présent dans les effluents des installations industrielles,
- qu'une rémanence du tritium peut être observée dans certains écosystèmes lorsque le tritium est lié à des molécules organiques,
- que les données expérimentales sur lesquelles se fonde la valeur dite de pondération  $wR$ , utilisée pour la gestion du risque radiologique lié aux expositions humaines au tritium, comporte des lacunes, en particulier pour ce qui concerne l'exposition chronique de faible niveau et de longue durée à des molécules organiques tritiées, (ce qui est le cas de l'eau du robinet.)

La situation de menace radioactive est telle que l'ASN et le Ministère demande, dans sa circulaire du 10 février 2010, aux Préfets de transmettre aux Maires de "modérer l'urbanisme" et l'accueil du public au voisinage des installations nucléaires de bases (INB) : " Compte-tenu des risques associés aux accidents à cinétiques rapides si ils survenaient, il y a lieu de veiller dès maintenant à ce que les projets d'activités envisagés à proximité des installations nucléaires

permettent la mise à l'abri et l'évacuation rapide des populations concernées par ses projets pour éviter leur exposition aux conséquences de ces accidents. »

Or notre Collectif Anti-nucléaire 84 a fait réaliser des analyses d'eau distribuée aux robinets des habitants des communes de Vaucluse, notamment Carpentras et Mornas desquelles il ressort une contamination nucléaire au Tritium depuis le mois de janvier 2010 (résultats d'analyses ci-jointes) au-dessus des valeurs de radioactivité "naturelle".

Il s'agit donc d'une contamination qui ne peut qu'être de nature artificielle liée sans nul doute à l'activité de l'industrie nucléaire.

Comme vous le savez, la moindre dose de radioactivité a des effets nocifs sur le vivant et la santé et il n'existe pas de normes internationales en la matière qui prouverait l'innocuité de l'irradiation des populations et de la chaîne alimentaire.

Les maires des communes concernées, au delà de leur déclarations publiques dépourvues de tout éléments scientifiques fiables ne reposant d'ailleurs sur aucune autres analyses même contradictoires, apparaissent en état de sous-information et dépendant des dires des exploitants délégués de la gestion de l'eau qui sont des filiales de l'industrie nucléaires elle-même.

Dépourvus d'une compétence pratique en matière de nocivité de la radioactivité et des impacts sanitaires, les maires se trouvent donc en situation intenable de devoir être de fait complice d'un discours dépourvu de l'intérêt et du devoir de protection des populations.

La récente étude de santé "cancer" réalisée dans un rayon de 10km autour des centrales apparait d'une insuffisance criante car nous savons que les végétaux sont contaminés au tritium à 40km au sud de Marcoule et 14km au nord. Donc une étude de santé doit concerner au minimum les populations vivant dans ce périmètre et consommant les productions agricoles locales.

En l'état actuel des connaissances, nous savons que les pathologies induites ne se limitent pas au cancer et s'étendent aux pathologies du système nerveux et maladies dites héréditaires dues aux effets mutagènes du tritium.

Nous demandons donc une nouvelle étude prenant en compte ces données, une disposition simple et immédiate pourrait être proposée pour l'évaluation de la contamination de la population, par des analyses de sang et d'urine, étant entendu que les risques pour les enfants à naître et les femmes enceintes devraient être prioritaires.

Nous vous demandons donc d'appliquer sans attendre et quelques pourraient être les intérêts économiques des industriels et exploitants de la filaire nucléaire :

- le principe de précaution et de protection des travailleurs et de la population,
- impliquant l'arrêt immédiat de la production du Tritium et de tout radio-élément
- faire procéder dans le prolongement de cet arrêt des analyses systématiques des eaux délivrées aux robinets de la population, de la chaîne alimentaire et des cultures locales et régionales, afin de déterminer la présence de radioactivité artificielle (Alpha, Beta, Tritium)

Le Collectif Anti-nucléaire 84 continuera son travail d'information considérant que la non prise en compte du principe de précaution et du droit à vivre dans un environnement sain engage moralement et juridiquement la responsabilité de chaque responsable.

Dans l'attente de votre réponse et des mesures que nous estimons indispensables, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations et l'affirmation de notre vigilance sur les menaces que fait courir l'industrie nucléaire à la santé de la population et des travailleurs.

Le Collectif Anti-nucléaire 84